ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Examens et Concours (DEC)
Examens professionnels (DEC4)

Note aux candidats individuels
Certificat de Spécialisation de niveau 3

SESSION JUIN 2027 - OUVERTURE DU SERVEUR INTERNET

- **du 19 octobre 2026 au 20 novembre 2026** pour les candidats individuels ou en enseignement à distance

https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- ✓ Être majeur au 31 décembre de l'année de l'examen, soit au 31/12/2027.
- ✓ Être domicilié dans les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne

La réglementation n'autorise pas l'inscription à plusieurs spécialités d'un même examen sur la même session.
AVERTISSEMENT Il est impératif que les renseignements portés lors de votre inscription soient rigoureusement exacts. Le diplôme sera établi selon la saisie que vous aurez effectuée.

I - MODALITES D'INSCRIPTION:

Connectez-vous sur le site de l'Académie de Limoges à l'adresse suivante :
http://www.ac-limoges.fr
Dans la rubrique "Scolarité / Etudes / Examens", "Examens", "Examens de la voie professionnelle" cliquer sur "certification de Spécialisation", puis sur "Accéder à Cyclades".

Obligatoire : Avoir un compte Cyclades.
Des notifications importantes y seront envoyées, vous informant du dépôt de documents dans votre espace candidat CYCLADES :
• Eventuelles relances
• Convocation
• Eventuelles décisions d'aménagements d'épreuves

a) **J'ai un compte Cyclade, je me connecte**

Si vous vous êtes déjà présenté(e) à un examen ou concours précédemment, votre compte peut être toujours actif. Si vous tentez de créer un compte avec la même adresse e-mail, vous recevrez le message d'erreur « Cette adresse e-mail existe déjà dans l'application Cyclades ». Utilisez alors ce compte (fonction mot de passe oublié si besoin)

b) **Je n'ai pas de compte, je le crée**

Il vous sera demandé une adresse mail valide qui deviendra par la suite votre identifiant (à conserver). Création également d'un mot de passe à conserver.
Réception sur votre boite mail, cliquer sur le lien **Activer mon compte**

II- INSCRIPTION A L'EXAMEN:

Vous pouvez accéder ensuite à l'inscription en inscrivant votre adresse mail comme identifiant ainsi que le mot de passe créé précédemment.
Cliquez sur l'icône



Choisir examen puis Certificat de Spécialisation de niveau 3 puis académie de Limoges puis cliquer sur "démarrer mon inscription".

Onglet: Modalités d'inscription

Cocher en bas "**En cochant cette case ; j'accepte les modalités d'inscription décrites ci-dessus"** puis suivant.

Onglet: Identification

Les informations renseignées lors de la création du compte sont automatiquement reportées.
Vous devez saisir **tous** vos prénoms dans l'ordre de l'état civil (voir votre carte d'identité), afin que le diplôme soit juste.
Attention, votre nom de famille est votre nom de naissance.
Puis « suivant ».

Onglet: Informations candidature

- Choix de la catégorie de candidat :
 - Autre individuel / Individuel salarié
 - Enseignement à distance scolaire / Enseignement à distance apprenti / Enseignement à distance formation continue = pour les candidats inscrits en école à distance

- Dans établissement du candidat, veuillez indiquer :
 - Individuel 19 si vous résidez en Corrèze / Individuel 23 si vous résidez en Creuse / Individuel 87 si vous résidez en Haute-Vienne
 - Pour ceux inscrits en école à distance : ENS DIST 19 si vous résidez en Corrèze / ENS DIST 23 si vous résidez en Creuse / ENS DIST 87 si vous résidez en Haute-Vienne

- Les candidats sollicitant un aménagement d'épreuves doivent le signaler à l'inscription et devront cocher : « Demande d'aménagement(s) d'épreuves au titre du handicap : OUI »

En parallèle, ils devront faire parvenir un formulaire papier "AEEC Examens professionnels - procédure complète" disponible sur le site de l'académie (https://www.ac-limoges.fr/amenagements-d-epreuves-aux-examens-121944) à l'attention du médecin de la MDPH du département d'inscription du candidat (cf circulaire académique sur le site de l'académie) **le plus rapidement possible**.

Pour les candidats en situation de repasser l'examen, la décision d'aménagement antérieure reste valable pour l'année suivante. Dans ce cas, les candidats joindront à leur confirmation d'inscription une copie de la décision.

- Diffusion des résultats

Si au moment de l'inscription par internet, vous répondez « Non » à la rubrique « autorisation de communication à la presse », votre résultat ne figurera ni dans la presse locale, ni sur les serveurs internet commerciaux de diffusion des résultats d'examen.
Si au moment de l'inscription, vous répondez « Non » à la rubrique « Communication de vos résultats aux collectivités territoriales » votre nom et votre adresse ne seront pas transmis aux collectivités territoriales en vue d'une éventuelle remise de récompense.
Puis « suivant ».

Onglet: Qualification présentée

Choix de la spécialité présentée.
Pour certaines spécialités, il faut préciser quels enseignements spécifiques vous souhaitez choisir.
Puis « suivant ».

Onglet: Acquis

Il existe des conditions pour obtenir des bénéfices (note > ou = 10) ou des dispenses sur certaines épreuves de votre spécialité, si vous remplissez les conditions, vous devez le déclarer ici.

Le code de l'éducation, notamment les articles D. 337-17, D. 337-18, D. 337-71, D. 337-108 à D. 337-110, D. 337-133, prévoit que les candidats qui n'ont pas obtenu le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle conservent, à leur demande, durant cinq années à compter de leur date d'obtention, les notes obtenues. Dans cette limite de cinq ans, les candidats peuvent choisir, à chaque session, soit de conserver leurs notes, soit de passer à nouveau l'épreuve. Dans ce second cas, la dernière note obtenue est seule prise en compte.

En cas de nouvelle réglementation, il faut se référer au tableau de correspondance d'épreuves de la spécialité concernée que vous pouvez trouver sur le référentiel de celle-ci. Tous les référentiels sont accessibles via le lien : https://eduscol.education.fr/771/diplomes-professionnels
Puis « suivant ».

Onglet: Récapitulatif

Attention! A ce stade, la candidature n'est pas encore enregistrée, cliquer sur le bouton **Enregistrer** pour terminer l'inscription.

Bien vérifier toutes les données.

Si vous êtes d'accord avec ce qui est inscrit, enregistrer, sinon faire précédent et retourner à l'onglet permettant la correction.
La confirmation d'inscription est à enregistrer et à imprimer.

Edition de la confirmation d'inscription:

- Cliquer sur le bouton **Visualiser/Imprimer** pour éditer votre CONFIRMATION D'INSCRIPTION.
Elle vous sera également envoyée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée. Elle se trouve également dans **"Mes Documents"**.

Onglet: N° inscription

Suite à l'enregistrement s'affiche l'onglet N°Inscription. Il fournit les informations suivantes :

- N°candidat et N° inscription,
- Date de fermeture du service d'inscription, au-delà de laquelle la candidature ne sera plus

modifiable,
- Liste des documents mis à ma disposition sur mon espace candidat.

Bien conserver le numéro d'inscription qui apparait ici.

III – VALIDATION DE L'INSCRIPTION PAR LE DEPOT DES PIECES JUSTIFICATIVES SUR CYCLADES

La confirmation d'inscription et les éventuelles pieces justificatives demandées seront à deposer sur Cyclades avant le *20 novembre 2026.*

IMPORTANT :

Si en parallèle de votre inscription à l'examen, vous passez une VAE, merci de nous informer de vos résultats dans le cas où vous avez obtenu des unités du diplôme auquel vous êtes inscrits ou le diplôme complet afin que nous puissions modifier les épreuves que vous auriez à passer.

IV- VERIFICATION DE VOS PIECES JUSTIFICATIVES par le service des examens professionnels de l'académie

Le service des examens de la voie professionnelle va vérifier les pièces justificatives dans un délai de 2 mois maximum après la fermeture des inscriptions. Une fois le contrôle effectué, vous pourrez voir dans la rubrique « Mes justificatifs » :

- Vos pièces justificatives sont conformes :

si vos pièces sont bien désignées « Statut : Conforme », votre inscription est validée.
Vous n'avez plus rien à faire, sauf si vous recevez un e-mail du service des examens professionnels vous demandant des éléments complémentaires.

⚠ Attention, pour certaines spécialités, des documents relatifs à vos stages ou experiences professionnelles seront à envoyés par courrier postal, à une date définie. Pour cela, se référer aux notices spécifiques de la spécialité que vous présentez.

- Vos pièces justificatives sont non conformes :

Le service des examens de la voie professionnelle vous l'indique par e-mail.
Dans la rubrique « Mes justificatifs », il sera indiqué « Statut : Non conforme ».
Vous devez alors déposer une nouvelle pièce conforme si la période de dépôt est en cours. Si la période de dépôt est terminée, vous devrez transmettre la pièce par e-mail au gestionnaire des examens qui vous a contacté(e), et dans le délai qui vous aura été indiqué.

V- AUTRES INFORMATIONS

Le Rectorat ne délivre pas d'informations pédagogiques. En tant que candidat individuel, vous devez préparer votre examen par vos propres moyens

Référentiels d'Examen

Le site Eduscol présente chaque examen et donne accès aux référentiels de chacun. Pour les CS3, voici le lien:
https://eduscol.education.fr/1918/le-certificat-de-specialisation-de-niveau-3-ex-mention-complementaire

Convocation

La convocation est déposée dans votre espace candidat au plus tard courant avril. Vous recevrez un mail en ce sens.
Au-delà, contacter le service des examens de la voie professionnelle, après avoir vérifié dans les messages indésirables.
Soyez vigilant(e):
• La convocation est parfois accompagnée d'une annexe vous indiquant le matériel à apporter pour les épreuves,
• Des précisions sont parfois ajoutées en bas de convocation,
• Une modification peut intervenir ultérieurement alors vous recevrez un nouveau mail (vérifiez dans vos spams)

Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter à l'examen, envoyez un e-mail au service des examens de la voie professionnelle pour annuler votre inscription (contact indiqué sur la convocation) - dec-capcs3@ac-limoges.fr

Épreuves

• Le jour J, munissez-vous de votre carte d'identité (ou passeport) et de votre convocation,
• Rendez vous dans le centre d'épreuve indiqué sur votre convocation 15 minutes avant l'épreuve
• Apportez votre matériel spécialisé indique sur une pièce jointe à la convocation.
• Apporter un dossier si cela vous a été demandé par mail ou par courrier postal.
• En cas d'absence due à un cas de force majeure, le candidat peut demander à bénéficier de la session de remplacement. Dans ce cas, demande à faire par mail au service des examens de la voie professionnelle avec le document justificative dûment renseigné (Annexe II). Votre demande sera étudiée et vous recevrez une réponse par e-mail ou courrier postal.

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale de l'académie

Fabienne TAJAN

ANNEXE I

Liste des diplômes concernés par la RECOMMANDATION R408 (Attestation échafaudages)

Conformément à l'arrêté du 15 mars 2024 relatifs aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Code spécialité	Libellé spécialité	Annexe 3 PJ PROHAU03	Annexe 4 PJ PROHAU04	Annexe 5 PJ PROHAU05
23204	Zingueur	x		x
23205	Echafaudeur	x	x	x
23307	Plâtrier			x

Annexe II : Demande d'inscription à la session de remplacement

Demande d'inscription à la session de remplacement de septembre 20 - - pour les candidats qui, pour une cause de force majeure dûment constatée, n'ont pu se présenter à tout ou partie des épreuves de la session de juin 20 - -

(Les problèmes de transport ne sont pas un cas de force majeur)

Document à renvoyer au plus tard pour le dernier jour ouvrable du mois de juin :

- par courrier avec accusé de réception au **Rectorat de Limoges** - Division des examens et concours (DEC 4) - 13 rue François Chénieux 87031 LIMOGES CEDEX

- ou par mail à l'adresse fonctionnelle selon l'examen concerné (dec-bacpro@ac-limoges.fr / dec-capcs3@ac-limoges.fr / dec-bpcs4@ac-limoges.fr / dec-bma@ac-limoges.fr)

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT :

- Les pièces justificatives de l'absence (certificat médical, Bulletin d'hospitalisation ou autre)

- Une copie de la convocation à la session de juin

Diplôme : ☐ CAP ☐ CS3 ☐ CS4 ☐ Baccalauréat professionnel

☐ Brevet Professionnel ☐ Brevet des métiers d'Arts

Spécialité

Je soussigné(e), ☐ madame ☐ monsieur
nom :
prénom :
né (e) le :à.....
adresse :
code postal :commune :
numéro de téléphone :

déclare n'avoir pas pu répondre à ma convocation pour la raison suivante :
..... et demande à être convoqué(e) à la session de remplacement de septembre pour les épreuves suivantes :

.....
.....
.....
.....

A....., le..... **Signature du candidat et / ou de son représentant légal**